

## Projet de nouvelle organisation de l'AFIS

Michel Galinier, Chargé de la mission stratégie

### Le projet de nouvelle organisation

Il constitue l'élément principal de la perspective «Excellence Opérationnelle» du Plan Stratégique : Adapter l'organisation de l'AFIS à l'évolution de ses membres actuels et la rendre apte à atteindre les objectifs issus des perspectives Client et Financier (besoins techniques en particulier).

#### Il est fondé sur les constats suivants :

- Les principaux acteurs de l'AFIS disposent de moins en moins de temps pour des activités de type volontariat, même si elles sont profitables à l'entreprise,
- Il faut réduire la taille du «grain d'activité» et donc disposer d'une plus large assiette de bénévoles,
- L'AFIS a perdu « le coup d'avance » technique, élément essentiel de son attractivité.

#### Voici ses objectifs :

- Rendre au CA un réel pouvoir de décision,
- Mettre le client au cœur du dispositif,
- Accroître la présence AFIS sur le terrain,
- Supporter le Plan Stratégique,
- Elargir l'assiette des «recrutements», en particulier pour la gouvernance de l'AFIS,
- S'ouvrir vers l'innovation en IS.

Une première version de réorganisation a été présentée au Conseil d'Administration de Février 2008 puis directement à certains membres de l'AFIS. Basée sur le fonctionnement de l'INCOSE et de l'IMdR, elle a été jugée trop complexe.

Cette nouvelle version, présentée au Conseil d'Administration d'Avril 2008 est plus simple, plus opérationnelle et redonne au Conseil d'Administration un réel pouvoir de décision. Elle intègre l'essentiel des réflexions des membres de l'AFIS.

### La nouvelle structure de gouvernance

Elle comporte trois niveaux (voir la figure) :

- Décision : le **Conseil d'Administration** (CA)
- Proposition et suivi : les **Comités Techniques** (CT)
- Réalisation : les **Groupes Projet** (GP) et **Projets partagés cofinancés** (PP).

### Le conseil d'administration

#### Composition et organisation du CA

- Il est composé d'un représentant par membre cotisant (il n'y a pas de membre gratuit) :
  - Entreprise-organisation,
  - PME de moins de 500 salariés,
  - Education et Recherche,
  - Adhérents : un élu (et son suppléant).

Chacun de ces collèges dispose de droits pondérés, de vote en particulier.

- Un **Bureau** (Président, Vice Président, Trésorier, Secrétaire Général) est élu par le Conseil d'Administration parmi ses membres.

- Certains membres du Conseil d'Administration sont **chargés de missions** spécifiques (leur « délégation » est possible sur initiative du Conseil d'Administration) :

- Chargé de **Mission Stratégie**

Mission : inchangée par rapport à celle d'aujourd'hui

- Chargé de **Mission Education et Recherche**

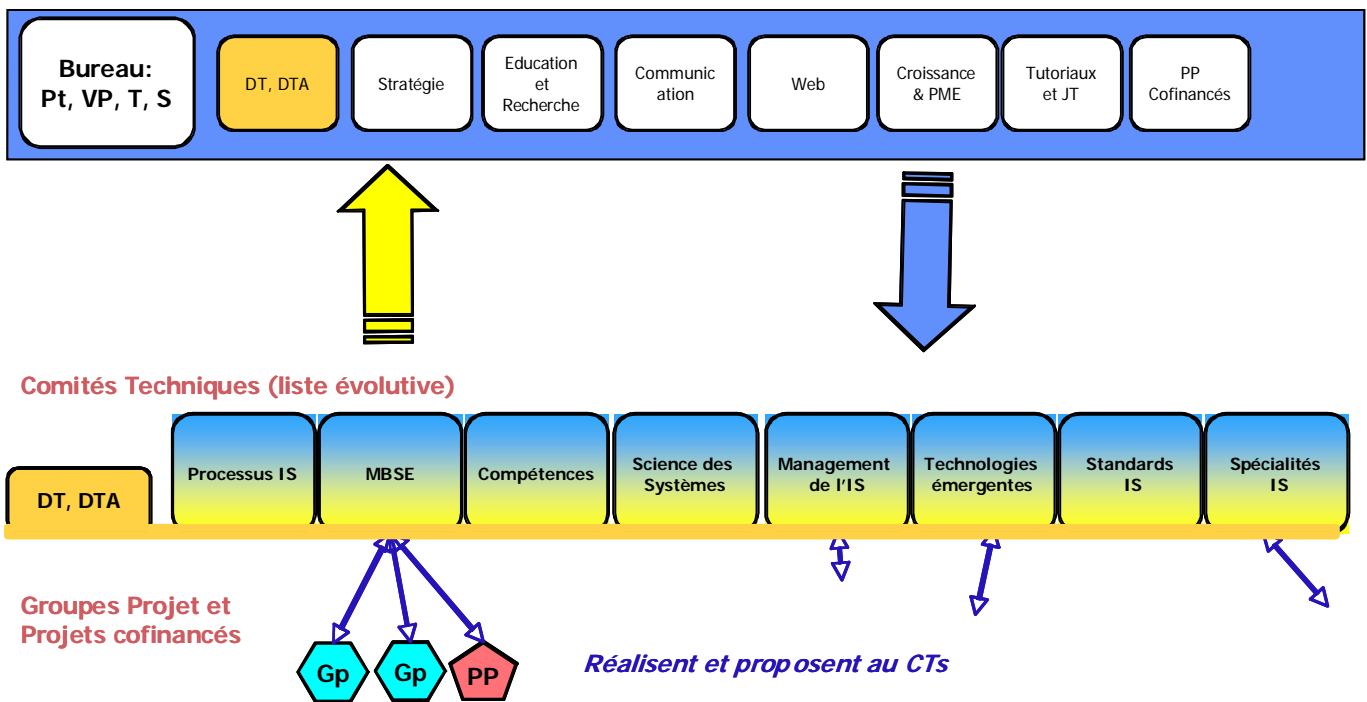
Mission : inchangée par rapport à celle d'aujourd'hui

- Chargé de **Mission Communication**

Mission : faire connaître l'AFIS, conférences et séminaires, Lettre AFIS, communiqués de presse, (hors WEB et tutoriaux)

## Conseil d'Administration

*Décide des projets et des orientations, alloue et contrôle les ressources allouées*



### ■ Chargé de **Mission Portail Web**

Mission : mise en place d'un portail AFIS moderne : capitalisation, coopération, partage, subsidiarité, diffusion

### ■ Chargé de **Mission Croissance et PME**

Mission : extension de l'AFIS vers de nouvelles entreprises et organisations (y compris nouveaux domaines)

### ■ Chargé de **Mission Tutoriaux et Journées thématiques**

Mission : mise en place de formations continues (tutoriaux) en entreprises et de journées thématiques sur tout le territoire.

### ■ Chargé de **Mission Projets Partagés cofinancés**

Mission : support à la mise en place de ces projets

- Le **Directeur Technique (DT)** et le **Directeur Technique Adjoint (DTA)** participent au Conseil d'Administration sans voix délibérative.

## Rôle du Conseil d'Administration

- Il définit le budget annuel (donc les cotisations) et en particulier le budget « productif » à allouer aux projets.
- Il choisit les projets proposés par les Comités techniques (et présentés par le responsable du Comité) et leur alloue le budget associé dans l'enveloppe déterminée annuellement.
- Il propose des orientations (besoins) aux Comités techniques.

Dans le fonctionnement opérationnel on peut imaginer que le Conseil reçoive la liste des projets proposés par les Comités techniques en Octobre pour permettre une décision en Décembre. Ce délai laisse aux membres 2 mois pour valider ces projets en interne et définir leurs priorités.

## Les comités techniques

Chaque Comité technique est composé d'experts du domaine (de 5 à 15, variable selon les domaines), il connaît l'environnement, il a les contacts liés à ce domaine. Il est piloté par un responsable désigné par le CA.

### Domaines des Comités Techniques

Voici les domaines identifiés aujourd'hui, et qui permettent la transition avec les Groupes de Travail actuels :

#### ■ **Processus IS**

Domaine : définition, utilisation, adaptation de processus IS spécifiques. Quelques exemples: Lean System Engineering, Processus IS simplifié pour les PME, Ingénierie des exigences, Processus d'innovation (Triz),...

#### ■ **Ingénierie Système Dirigée par les Modèles (Model Based Systems Engineering, MBSE)**

Domaine : couvre les méthodes, modèles, la simulation sur tout le cycle de vie ainsi que l'utilisation des langages de modélisation

## ■ Compétences

Domaine : couvre en continuité les compétences à acquérir depuis l'étudiant dans le milieu éducatif (curriculum de référence) jusqu'à l'ingénieur dans le milieu professionnel (métiers de la discipline) certification/labellisation incluses.

## ■ Science des Systèmes

Domaine: fondements théoriques de l'IS, théorie de la complexité, toute conceptualisation formelle de l'IS, base de recherches théoriques. A intégrer éventuellement dans un cursus d'enseignement en Ingénierie Système.

## ■ Management de l'Ingénierie Système

Domaine : maîtrises d'œuvre et d'ouvrage, indicateurs Ingénierie Système, Earned Value, modèles de maturité, organisation de projets (équipes intégrées,...),...

## ■ Technologies émergentes

Domaine : concerne les technologies qui sont à leur début de mise en pratique ex: B Système, Langages d'Architectures, Design Patterns,... et/ou qui ont atteint au niveau recherche la maturité suffisante pour une expérimentation préindustrielle.

## ■ Standards IS

Domaine : vision AFIS sur les standards du métier, ex: AP 233, ISO 15288, IEEE 1220....Il ne s'agit pas d'intervenir sur les standards mais d'analyses critiques ou d'analyses d'impact

## ■ Spécialités IS

Domaine : toute méthode utilisée par l'Ingénierie Système, en général pour une analyse donnée. ex: résilience, analyse de la valeur, analyse fonctionnelle, analyse de risque, logistique...

## **Rôle des comités techniques**

Sur le domaine dont ils ont la charge, les Comités proposent au mois d'Octobre de chaque année des projets techniques au Conseil d'Administration en précisant tous les éléments de décision : objectifs, spécification, durée, budget-ressources.

Leur coordination est assurée par le Directeur Technique et le Directeur Technique Adjoint qui participent à toutes les réunions des Comités techniques.

Ils assurent le suivi et le contrôle de la réalisation par un membre désigné du Comité impliqué.

## Les projets

Ils sont réalisés soit en organisation de type **Groupes projet**, soit pour les projets plus ambitieux en organisation de type **Projets partagés cofinancés**.

### Groupes projet

- On peut imaginer 2,3 livrables par an ; la réalisation est assurée par des volontaires constitués en groupes fermés (il n'y a pas de modification de la composition du groupe pendant un projet).

### Projets partagés cofinancés

- Plusieurs membres de l'AFIS partageant les mêmes besoins et objectifs spécifiques décident de mutualiser leurs efforts dans un projet commun. Un chef de projet est alors alloué. Les résultats sont la propriété des financeurs. Un sous ensemble générique peut être mis à disposition des autres membres en traitant au cas pas cas la propriété intellectuelle.

Les projets rapportent à un membre désigné du Comité technique impliqué pour tout ce qui concerne la réalisation : avancement, validation, difficultés...

## La mise en place de la réorganisation AFIS

La réorganisation AFIS est un projet en lui même, projet qui sera conduit par la gouvernance actuelle de l'AFIS et qui comporte au moins trois volets.

Un volet juridique avec modification-simplification des statuts et mise en place d'un règlement intérieur qui permette un ajustement plus facile de l'organisation.

Un volet conduite de changement pour passer de la structure actuelle à celle qui vient d'être décrite, avec le double souci (i) que chaque volontaire actuel trouve dans l'organisation à venir le rôle où il pourra le mieux s'exprimer (ii) et que tout nouveau volontaire puisse valoriser son savoir-faire.

Un volet technique qui couvre à la fois la segmentation en Comités techniques et leur composition.

Début 2009 l'AFIS, âge 2, devrait être en ordre de marche.